



## ZONE DE DISTRIBUTION : CERLANGUE

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. Elle a été classée en qualité insuffisante en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide. Cependant, les teneurs sont restées inférieures à sa valeur sanitaire (11 microgramme/L) définie pour protéger la santé des consommateurs. Un suivi spécifique est en place ainsi qu'une dérogation préfectorale pour encadrer la mise en oeuvre d'un plan d'actions.

### Indicateur global de qualité

**C**

**A** : Eau de bonne qualité  
**B** : Eau de qualité convenable  
**C** : Eau de qualité insuffisante  
**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ST-VIGOR NOUVEAU FORAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5879 personnes sur 8 communes (CERLANGUE (LA), MELAMARE, REMUEE (LA), SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC, SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE, SAINT-VINCENT-CRAMESNIL, SANDOUILLE, TROIS-PIERRES (LES)). Le responsable des installations est : « MAIRIE DU HAVRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AGENCE VEOLIA POINTE DE CAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **14**  
Valeur moyenne : **30,1 mg/L**  
Valeur maxi : **33,1 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**C**

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**  
Conformité : **9 %**  
Nombre de substances recherchées : **324**  
Valeur maxi : **0,35 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**  
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl ; chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés**

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**  
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **24,9 °f**  
Valeur maxi : **25,9 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 27/05/2025

UDI 076000428

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>